



ASSOCIATION VICINOISE DE TIR

Centre Sportif "Les Pyramides" - 4 Mail de Schenefeld
78960 VOISINS LE BRETONNEUX

Internet : <https://www.avtsportif.fr/> - E-mail : avtsportif78@gmail.com

Tél : 01 30 64 51 57 - Fax : 09 56 93 89 10 - Mob : 06 51 41 23 80

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU JEUDI 23 NOVEMBRE 2023

Total des membres à jour de leur cotisation, ayant plus de 6 mois d'adhésion au Club et âgés de 16 ans révolus : **237**.

Membres de l'A.V.T. présents ou valablement représenté : **89**.

Le quorum (**59**) étant atteint, l'assemblée a pu valablement délibérer.

L'assemblée générale est ouverte à **20h52**.

Au préalable, le secrétaire demande si les votes pourront se faire à main levée. L'assemblée adopte cette procédure à l'unanimité, le secrétaire remercie l'assemblée.

⇒ Adopté à l'unanimité

1. RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITES

Le rapport moral est rappelé en annexe.
Ce rapport moral est adopté à l'unanimité.
Le Président remercie l'Assemblée.

⇒ Adopté à l'unanimité

2. RAPPORT FINANCIER

Le rapport financier est rappelé en annexe.
Ce rapport financier est adopté à l'unanimité.
Le Président remercie l'Assemblée.

⇒ Adopté à l'unanimité

3. RENOUELEMENT DU TIERS DU COMITE

Nous avons 4 postes à pourvoir.

Démissions statutaires : **Philippe Gourdon, Pascal Fourre, Olivier Laurent.**
Ils se représentent tous.

Démission : **Jean Luc Martinet.**

Nouveau Candidat ayant posé une demande : **Christophe Seignery.**

Sont élus : **Philippe Gourdon, Pascal Fourre, Olivier Laurent, Christophe Seignery.**

⇒ Adopté à l'unanimité

Composition du comité :

Stéphane CASTELLI

Pascal FOURRE

Michel GUILHAMET

Christophe Seignery

Christophe THEVENOT

Vincent DESGRANGES

Stéphane GARNERO

Jean Luc JACOTÉZ

Christine ROLLET

Eric DUROI

Philippe GOURDON

Olivier LAURENT

Yves ROUSSE

Le bureau du comité :

Président

Candidat : Michel GUILHAMET

Vice-Président

Candidat : Yves ROUSSE

Trésorier

Candidat : Yves ROUSSE

Secrétaire

Candidat : **Eric DUROI**

Trésorier adjoint

Candidat : Stéphane GARNERO

Secrétaire adjoint

Candidat : **Christophe Seignery**

4. BUDGET PREVISIONNEL 2023/2024

Le budget prévisionnel est rappelé en annexe.

Ce budget prévisionnel est adopté à l'unanimité.

Le trésorier remercie l'Assemblée.

⇒ Adopté à l'unanimité

5. Ajouts au règlement intérieur

Sans objet

6. QUESTIONS DIVERSES

Rappel habituel de la réglementation :

Il est rappelé aux tireurs désirant obtenir une **première** détention d'arme, qu'ils doivent posséder un carnet de tir à jour, celui-ci étant requis par l'administration. Dès votre inscription, faites vous faire un carnet de tir (contactez le club via l'adresse mail) après avoir répondu à un QCM sur la sécurité, cela vous sera utile si vous avez subitement un coup de cœur pour une arme soumise à autorisation.

La tenue du carnet de tir est de la **seule responsabilité** du tireur.

Il faut au minimum 3 contrôles espacés d'au moins deux mois. Ces contrôles peuvent être effectués au stand de l'AVT ou bien dans tout autre stand FFTir ouvert.

Rappel du règlement intérieur de l'AVT :

Pour les tireurs possédant déjà une détention, le règlement intérieur du club requiert toujours ces 3 contrôles par année calendaire pour pouvoir obtenir l'agrément du club lors des renouvellements.

Points à noter:

Pour toute demande de renouvellement présentée à la préfecture des Yvelines à Versailles, celle-ci vous renvoie par courrier un accusé de réception, preuve de votre bonne foi en attendant la remise de votre détention.

Présenter vos renouvellements entre 3 et 4 mois avant la date d'échéance. La préfecture ne prévient plus comme autrefois de la date d'échéance de vos détentions.

Question sur la sécurité au pas de tir

Nous vous rappelons qu'il est du devoir de chaque tireur de veiller à la sécurité de tous et de faire respecter les consignes suivantes sur le pas de tir :

- ✚ Une arme doit toujours être considérée comme chargée,
- ✚ Quand on pose une arme sur la table de tir, celle-ci doit être culasse ouverte, chargeur enlevée, pas de cartouche dans la chambre pour les pistolets semiautomatique, barillet vide et basculé pour les revolvers,

- ✚ On pose son arme sur la table et on ne ramène les cibles que lorsque l'on a fini sa série : chargeur vide et enlevé pour les pistolets et barillet vide pour les revolvers,
- ✚ Une arme approvisionnée contenant des cartouches ne doit pas quitter la main du tireur et être dirigée vers les cibles,
- ✚ Pour les armes pistolets semi-automatiques prêtés par le club (pistolet Unique DES69 ou Walther GSP), on rend l'arme au permanent chambre vide, culasse ouverte, chargeur enlevé et drapeau dans le canon, idem pour les revolvers (Smith & Wesson et Taurus) (barillet vide et basculé) et arme nettoyée,
- ✚ Il est interdit de tirer sur des cibles ayant une représentation humaine. (Note de la FFTir).
- ✚ Il est spécifié dans le règlement intérieur que toute arme circulant du poste de tir à la table de nettoyage ou vers le bureau du permanent doit être munie d'un fil ou drapeau de sécurité engagé dans la culasse permettant à toute personne de s'assurer que celle-ci est bien vide. Ces drapeaux sont fournis gratuitement sur demande par le permanent. C'est le moyen le plus sûr et le plus efficace pour éviter une erreur d'inattention qui peut advenir à tout un chacun.

Divers

Des initiations au tir pour des personnes non inscrites (ou remises en selle / perfectionnement pour les déjà membres) sont organisées à la demande. (Contact : Michel Guilhamet : 06 13 60 58 50).

N'oubliez pas de signaler votre adresse email pour recevoir les dernières infos du club. (Envoyez un mail avec vos coordonnées à « avtsportif78@gmail.com»), nous avons encore quelques adhérents qui ne nous ont pas donné leur courriel.

3 sites internet intéressants :

- ✚ celui du Comité Départemental de Tir des Yvelines (CDTY) :
<http://www.cdy.fr/>
- ✚ celui de la Ligue de Tir de l'Ile de France (LRTIDF) :
<http://ligue.idf-tir.org/>
- ✚ celui de la Fédération Française de Tir (FFTir) :
<http://www.fftir.asso.fr/>

Conformément aux règles de la Fédération Française de Tir, il est rappelé que :

Le port du casque de protection auditive est obligatoire pour le tir à 25 et 50 mètres,

Le port de lunettes de protection est fortement recommandé pour tous les tirs.

Pour toutes questions ou demandes d'information, vous pouvez passer :

- Soit par l'intermédiaire de l'adresse e-mail du club :

avtsportif78@gmail.com,

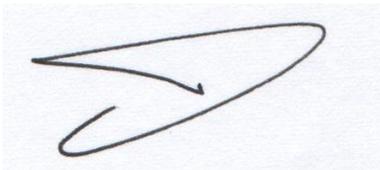
- Soit en téléphonant aux heures d'ouverture du stand au 01 30 64 51 57 ou en laissant un message sur le répondeur,
- Soit comme d'habitude au stand via le permanent ou les membres du comité.

Le tir aux armes longues à percussion centrale est toléré dans le stand 25/50 mètres bien que les installations ne s'y prêtent pas. Il se déroulera le samedi après-midi avec un nombre limité de 20 cartouches maximum par tireur.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à **22h03**.

Le compte rendu de cette assemblée peut être consulté au stand ainsi que sur le site internet du club (<https://www.avtsportif.fr/>).

Prenez bien soin de vous et de vos familles.



Le Secrétaire
Eric DUROI



Le Président
Michel GUILHAMET

A L'OCCASION DE LA PROCHAINE ANNEE 2024, LE PRESIDENT ET LE COMITE DE L'A.V.T. VOUS ADRESSENT LEURS MEILLEURS VOEUX DE BONHEUR ET DE SANTE POUR VOUS ET TOUTE VOTRE FAMILLE.



ASSOCIATION VICINOISE DE TIR

Centre Sportif "Les Pyramides" - 4 Mail de Schenefeld
78960 VOISINS LE BRETONNEUX

Internet : <http://avtsportif.fr> - E-mail : avtsportif78@gmail.com
Tél : 01 30 64 51 57 - Fax : 09 56 93 89 10 - Mob : 06 51 41 23 80

AG DU JEUDI 23 NOVEMBRE 2023

Bonjour à tous et merci pour votre présence nombreuse à cette AG

Adhérents :

- + Au niveau des adhérents nous étions 313 adhérents en fin de saison 2022/2023 au lieu de 305 la saison précédente (nous sommes ce soir 316 au lieu de 273 à la même période l'année dernière), nous avons volontairement limité le nombre d'adhérents à ce niveau de manière à ne pas faire trop d'attente certains jours, notamment le dimanche au pas de tir 25 mètres,
 - + Le détail des inscriptions :
 - o 240 adhérents ont renouvelé,
 - o 76 nouveaux,
 - o 9 mutations dans un autre club,
 - o Une centaine d'adhérents ont une détention d'arme de catégorie B,
 - o 208 adhérents ont un carnet de tir,
 - + Vincent DESGRANGES et Michel GUILHAMET ont effectué 81 initiations la saison dernière, elles sont payantes (Cette année 30€ à déduire en cas d'inscription car il y a trop de gens qui veulent juste essayer mais qui ne vont pas s'inscrire au club et nous n'avons pas les ressources pour faire toutes ces initiations gratuites), 43 se sont inscrits. Tout cela sans compter, les actions de Christophe et Eric pour le CE Thales.
 - + Il reste une dizaine d'initiations à effectuer dans les prochaines semaines et ce sera terminé pour cette année. Nous ne prendrons plus de nouvelles inscriptions sauf exceptions justifiées.
 - + Légère augmentation du nombre de tireurs +4.4% à la ligue de l'Ile de France. Nous avons constaté l'augmentation de 3 euros du prix de la licence FFTIR.
 - + A noter également à l'école de tir en 2022/2023 : 14 tireurs poussins à minimes + cadets et juniors. L'école de tir c'est durant l'année sportive : 3h le mardi (ou mardi/mercredi pour les cadets juniors) pendant 34 semaines, 11 compétitions le week-end,
 - + Je crois que l'on peut remercier et applaudir tous les moniteurs et les moniteurs accompagnants les écoles de tir lors des WE : Yves Rousse, Christine Rollet et
-

Olivier Laurent ; Sans oublier Clémentine David que vous voyez régulièrement le mardi après-midi.

Procédure de renouvellement des licences :

Nous avons constaté quelques dysfonctionnements lors des renouvellements :

N'oubliez pas que votre licence est valide jusqu'au 30 septembre seulement. Après cette date, si la licence n'est pas renouvelée (et ne pas oublier le délai de renouvellement auprès de la fttir après prise en compte du règlement de la cotisation):

- Plus de compétition possible
- Plus d'achat possible auprès d'un armurier
- Pas de renouvellement de détention possible
- Plus de déplacement avec vos armes
- **Et par extension plus d'accès à nos installations de tir (assurance oblige !)**

De plus, les détenteurs de CATG B sont alors « hors la loi » avec le risque de devoir abandonner leurs armes au plus vite.

Un certificat médical **Valide dans EDEN** est depuis 2 ans obligatoire pour effectuer une opération de renouvellement de votre licence. Ceci est de votre responsabilité.

Le certificat médical est valide pendant un an et doit être renouvelé chaque année avant sa perte de validité.

Rien n'interdit de faire ce certificat en mai juin juillet (par exemple) alors que vous allez renouveler votre licence en début septembre. Donc n'attendez pas fin septembre pour vous en occuper, surtout avec les problèmes que l'on sait sur la disponibilité des médecins en début d'année scolaire.

Un certificat médical « valide » dans EDEN est obligatoire pour les renouvellements de licence, mais aussi ?? pour toute opération avec l'administration ou armurier (renouvellement de détention, achat d'arme...), cette partie restant à confirmer.

Mise en place du SIA pour les tireurs sportifs :

Date prévue 8 février 2024 (??)

Concours de tir dans nos installations :

Concours de tir en septembre 2023 avec plus de 200 tireurs des clubs de la région

Ile de France (**Circuit Ile de France organisé par Yves**). On peut constater un regain d'activité cette année qui se démarque des années Covid.

Autres évènements :

- ✚ Forum des associations début septembre comme chaque année
- ✚ Participation aux 2 journées Pré Olympiques au Golf National en juillet : Nous avons eu un certain succès auprès de jeunes et leurs familles avec des carabines et pistolets laser prêtés par la ligue.
- ✚ Une journée Porte ouverte en septembre pour accompagner l'inauguration de tous les travaux effectués par la Mairie sur le complexe sportif : Cela a permis de présenter notre sport aux officiels qui ne nous connaissaient pas.

Formations

- ✚ Des formations au 10m et au 25/50M pour les compétiteurs sont organisées par le comité départemental. Je vous invite à vous signaler auprès de nous si vous êtes intéressés :
 - Formations perfectionnement pour compétiteurs animées par Clémentine DAVID (10m et 25/50)
 - Formations animateurs/initiateurs
 - Formations Arbitrage

Ces formations ont lieu une à deux fois par an, il ne faut pas louper les dates.

En interne club AVT :

Nous avons les initiations 10m pour les débutants puis le passage à 25/50m pour les confirmés (> 6mois de club avec une pratique régulière constatée).

Et un suivi sur les pas de tir par nos formateurs agréés (selon leurs disponibilités) parmi les membres du comité.

N'oubliez pas que nous sommes souvent présents les samedis et dimanches matin (Vincent) et samedi après midi (Michel).

Travaux entrepris

- ✚ Remise en état régulière des rameneurs électriques du 25/50 mètres, A ce propos, j'insiste pour vous fassiez attention aux installations qui s'abiment sérieusement et qui coutent cher au club et par extension à votre cotisation.
- ✚ Installation d'une nouvelle butte de tir au 25/50 m avec des matériaux remplaçant le sable (le sable détériorait les installations et bouchait les filtres de la ventilation). Cela a occasionné une fermeture du 25/50m pendant une période de 2 mois et demi sur décision sanitaire de la Mairie.

- On peut vivement remercier la Mairie pour ces travaux couteux qui permettent un fonctionnement pérenne de cette ventilation.
- ✚ Modification du déclenchement de la ventilation qui se fait maintenant avec un interrupteur pour une durée de 30mn environ. (Économies d'énergie en accord avec la Mairie).
 - Il est nécessaire d'utiliser régulièrement cette ventilation, surtout si vous êtes nombreux au pas de tir. N'attendez pas d'avoir les yeux et la gorge qui piquent. Il en va de votre santé.
 - Ne pas oublier de bien se couvrir dès qu'il fera froid coté 25/50m.

Travaux prévus

Travaux prévus pour 2022/2023 :

- ✚ Etanchéité à continuer à travailler sur le 10m et le 25/50m,
- ✚ Peinture du bureau du stand 25/50 m,
- ✚ Remise en état des radiateurs coté bureau du permanent.

Achat d'armes

- Dotation d'une arme à air comprimé (Pistolet STEYR LP2) par le Comité Départemental de Tir des Yvelines), dotation de 1000€, coût pour l'AVT 269€,
- Remplacement progressif de pistolets Co2 en fin de vie par des LP2 bien appréciés.
- Remplacement de carabines manuelles par des carabines modernes à air comprimés
 - Toutes les armes sont fragiles et doivent être traitées avec le plus grand soin par les tireurs qui les utilisent.
 - Faire attention aux réglages des instruments de visée qui sont fragiles, ne jamais forcer !
 - Idem pour les bouteilles d'air comprimés, les robinets et joints sont prévus pour un serrage faible (à deux doigts) : inutile de serrer à bloc, ça les abime !

Résultats des Compétitions :

- ✚ Championnat de France 10m : 8 compétiteurs, 16 tirs effectués
- ✚ Championnat de France armes anciennes : 2 compétiteurs, 4 tirs
- ✚ Championnat de France 25/50m : 4 compétiteurs, 6 tirs

Résultats d'Héloïse FOURRE (Equipe de France Junior)

- Médaille d'Or au championnat de France 2022/23 pistolet sport 22lr

- Médaille d'argent au championnat de France 2022/23 pistolet standard 22lr
- Médaille d'Or au championnat de France 2022/23 pistolet 10m
- Médaille d'argent au championnat de France 2022/23 pistolet vitesse 10m

- Equipe de France militaire : Championnat du monde à RIO :
 - Médaille d'OR par équipe au pistolet 25m
 - Bronze en individuel au pistolet 25m
 - Bronze par équipe à la vitesse militaire
 - Bronze en individuel à la vitesse militaire

- Vice-championne d'Europe au pistolet 25m à Wroclaw
- Championnat du monde à Lima : Médaille de bronze par équipe au pistolet 25m

Un petit rappel du règlement intérieur sur les tirs contrôlés et avis préalables :

- Trois tirs contrôlés (à 10m, 25 ou 50m peu importe) par an pour les tireurs ayant une CATG B ou voulant en obtenir une prochainement. Sans cela, pas d'avis préalable.
- **Obligation Préfectorale : pour les primos accédants : Avoir un carnet de tir avec trois tirs contrôlés dans son dossier pour obtenir une CATG B.**

Fermeture des stands pour les congés hivernaux :

- le 1er et 11 novembre 2023,
- du 23 décembre 2023 au 1er janvier 2024,
- du 12 février au 18 février 2024

Pour terminer, je voudrais remercier les membres du comité pour leur participation à la gestion du club et tous les moniteurs de l'école de tir.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite à tous une bonne saison de tir.

ASSOCIATION VICINOISE DE TIR

RESULTATS DU 1er SEPTEMBRE 2022 AU 31 AOUT 2023

CHARGES	EUROS		RECETTES	EUROS	
Achats		11 469,57 €	Cotisations adhérents		32 355,00 €
- Armes	8 049,00 €		Subventions		9 637,00 €
- Cartons, munitions	3 131,27 €		- Institutionnels	5 003,00 €	
- Entretien armes	289,30 €		- Haut niveau amateur (Ecole de Tir)	1 524,00 €	
Compétitions		11 619,85 €	- Ligue Ile de France (Ecole de Tir)	2 110,00 €	
- Ecole de tir	3 502,74 €		- Comité Départemental (Dotation EdT)	1 000,00 €	
- Ecole de tir : déplacements CF	700,00 €		Concours de tir :		2 003,00 €
- Seniors : inscriptions championnats	4 511,00 €		- Concours de Tir Ecole de Tir	0,00 €	
- Seniors déplacements CF	2 906,11 €		- Concours Circuit Ile de France 10m	2 003,00 €	
Services intérieurs		3 400,00 €	Autres recettes		3 236,97 €
- Permanence du week-end	3 400,00 €		- Avis préalables	160,00 €	
Services extérieurs		8 459,75 €	- Droits de tir et Initiations	1 120,00 €	
- Aménagement et entretien du stand	2 869,46 €		- Produits Financiers	820,45 €	
- Cotisations, Assurances	1 307,80 €		- Produits divers	1 136,52 €	
- Formation dirigeants	10,00 €				
- Publicité	0,00 €				
- Animations	1 757,62 €				
- Organisation Circuit Ile de France 10m	1,17 €				
- Frais de secrétariat	168,13 €				
- Téléphone et Internet	1 205,76 €				
- Abonnements revues	173,00 €				
- Prix pour les concours de tir	728,92 €				
- Charges diverses	237,89 €				
Résultats 2022 /2023		12 282,80 €			
Le : 24/11/2023		47 231,97 €	Résultats 2022-2023 - Résultats Financiers	AVT 2020-2023	47 231,97 €

ASSOCIATION VICINOISE DE TIR

BUDGET PREVISIONNEL 2023/2024 - DU 1er SEPTEMBRE 2023 AU 31 AOUT 2024					
N°	PRODUITS	EUROS	N°	CHARGES	EUROS
P1	Cotisations des adhérents	60 000 €	C1	Cotisations, Assurances	1 400 €
P2	Subventions des institutionnels	4 000 €	C2	Licences	27 000 €
P3	Concours 10 M Circuit Ile de France 2023	2 400 €	C3	Achats d'armes	8 000 €
P4	Concours 10 M Ecole de Tir 2023/2024	0 €	C4	Achats de cartons, munitions, air, CO2...	7 500 €
P5	Ventes cartons, munitions...	5 000 €	C5	Entretien des armes	2 000 €
P6	Ventes armes et matériels	0 €	C6	Aménagement du stand	3 100 €
P7	Animations	400 €	C7	Entretien du stand	3 000 €
P8	Publicité	0 €	C8	Ecole de Tir	4 000 €
P9	Remboursements adhérents	1 100 €	C9	Inscriptions aux championnats	4 000 €
P10	Avis Préalables	0 €	C10	Inscriptions aux concours	1 200 €
P11	Produits Financiers Crédit Mutuel	820 €	C11	Déplacements pour les champ. Seniors	3 200 €
P12	Droits de tir	1 000 €	C12	Déplacements pour les championnats EdT	3 200 €
P13	Subventions "haut niveau amateur"	0 €	C13	Prix pour les concours	1 100 €
P14	Subventions "Ecole de Tir"	2 200 €	C14	Frais de secrétariat et expéditions	300 €
P15	Renonciation à remboursement	11 000 €	C15	Téléphone, internet, alarme du stand	1 500 €
P16	Organisation Circuit Ile de France 10M	3 000 €	C16	Animations	2 300 €
P17	Subventions Comités d'Entreprise	100 €	C17	Permanences du week end	3 600 €
P18	Dotation matériel CDTY	900 €	C18	Abonnement aux revues	250 €
P19	Produits Divers	280 €	C19	Remboursement trop perçu sur licence	400 €
			C20	Publicité	200 €
			C21	Formation dirigeants	200 €
			C22	Frais kilométriques	11 000 €
			C23	Organisation Circuit Ile de France 10M	3 000 €
			C24	Frais divers	750 €
TOTAL DES PRODUITS		92 200 €	TOTAL DES CHARGES		92 200 €

VALORISATION BENEVOLES	30 000 €
-------------------------------	-----------------